

Résumé de thèse

L'Université franco-allemande (UFA) a assumé une fonction d'expert dans le but de permettre à un nombre croissant d'étudiants - une jeune génération et donc des adolescents se trouvant dans une phase de socialisation marquante - d'entreprendre des études franco-allemandes sanctionnées par un double diplôme et laissant entrevoir aux diplômés la perspective d'une intégration professionnelle durable dans les sociétés de travail des deux pays. Au sens figuré, l'UFA représente une sorte de lien ou de pont entre les universités de coopération françaises et allemandes dans diverses disciplines. Le Traité de l'Elysée de 1963 fixant juridiquement les accords de formation franco-allemands dans le domaine de l'enseignement supérieur, constitue avec ses aspirations à la politique de paix dans cette logique les piliers du pont. Les étudiants obtiennent le double diplôme en suivant leurs études à parts égales en France et en Allemagne, dans le cadre d'un petit groupe binational, travaillant non seulement dans deux langues, mais aussi dans deux cultures d'enseignement et d'apprentissage différentes.

La question générale posée par cette recherche était de savoir si, au cours des 20 dernières années, et sur le point d'obtenir leur diplôme, et dans un cadre binational il y a au moins cinq ans et disposant donc d'une certaine expérience professionnelle, l'objectif de ce travail était donc de vérifier de manière critique, empirique les critères clés postulés par l'UFA et la pertinence du droit binational exemplaire (BJS) se sont fixés eux-mêmes, comment se dérouler en détail du point de vue de la science de l'expérience de leurs études et de leur carrière.

L'appartenance culturelle des personnes interviewées a été considérée comme prédictive: selon E. Boesch, l'être humain est empêtré dans des processus sociaux tissés, de sorte que cette approche de recherche subjective prend en compte des significations spécifiques à son action et à son vécu et qui produit ainsi des phénomènes culturels.

Un défi particulier et un exercice d'équilibre a été de ne pas sous-estimer dans le processus de recherche le rôle de la culture. Il a consisté à souligner d'une part - dans la partie théorique de ce travail - les différences sociétales

niables au niveau structurel entre la France et l'Allemagne, qui existent malgré les efforts de coopération européenne et des visions de la vie similaires. En ce qui concerne les études de droit, ces différences se manifestent en particulier dans la conception institutionnelle de l'université.

D'autre part, dans la partie pratique de cette étude de cas, il a été supposé que les empreintes cultu-

